



Divorcée en surendettement succession importante de mon père décé

Par **corinne mathy**, le **13/12/2008** à **11:27**

Nous venons de signer l'acte de notoriété de la succession (très importante, biens immobiliers et mobiliers) de mon père. Des conflits entre ma soeur ainée et mon autre soeur compliquent encore la procédure; celles-ci pouvant se permettre matériellement de la faire durer
Je bénéficie d' un plan de surendettement à la Banque de France mais, divorcée depuis un an avec un enfant de 19 ans étudiant et à charge, je dois rédiger un nouveau dossier pour la BdeF compte tenu de ma nouvelle situation familiale; dois-je préciser que je vais hériter de mon père et cela peut-il me permettre de faire patienter mes créanciers en attendant "le chèque, ne sachant quand exactement le règlement sera effectif.
Merci par avance de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **25/12/2008** à **15:56**

Bonjour,
Je vous conseille de signaler ceci à la commission de surendettement, ainsi que les coordonnées du notaire chargé de la succession.

Par **corinne mathy**, le **29/12/2008** à **13:24**

Je vous remercie d'avoir pris de votre temps et de votre énergie pour me répondre.
Merci de tout coeur et mes voeux de très belle année!